



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service eau et biodiversité  
Bureau police de l'eau  
Christine SAVIGNAC  
04 94 46 81 01

ddtm-sebio@var.gouv.fr

## Direction départementale des territoires et de la mer du Var

Toulon, le **12 AVR. 2024**

Le préfet

à

Madame le Maire  
Hôtel de Ville  
Place du Général De Gaulle  
83460 LES ARCS

**Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement** : extension du « Relais des Moines » sur la commune des Arcs-sur-Argens

Référence : SEBIO/N° DIOTA 2453 / 100034220

Pièce jointe : dossier et récépissé de déclaration dématérialisés – Arrêté ministériel de prescriptions générales disponible sur le site internet [https://aida.ineris.fr/liste\\_documents/1/17940/1](https://aida.ineris.fr/liste_documents/1/17940/1)

Copie à : service départemental de l'office français de la biodiversité

Je vous prie de bien vouloir trouver par mail et de manière dématérialisée, la déclaration au titre de la loi sur l'eau déposée par la SCI La Glycine, et le récépissé de déclaration, délivré à la date du 31 octobre 2023, concernant l'extension du « Relais des Moines » sur la commune des Arcs-sur-Argens, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement.

Ce dossier a fait l'objet d'un accord tacite de l'administration à la date du 31 décembre 2023, aussi je vous remercie de bien vouloir afficher en mairie, durant une période d'un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie, à votre convenance, par voie dématérialisée ou par la mise à disposition des documents imprimés par vos soins.

Vous voudrez bien faire parvenir à l'issue de la période d'affichage, à mon service, le procès-verbal attestant l'accomplissement de cette formalité.

Le présent message est adressé sur votre courriel à l'adresse suivante : [urbanisme@lesarcssurargens.fr](mailto:urbanisme@lesarcssurargens.fr). Je vous remercie de bien vouloir me faire part des difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'application de cette nouvelle procédure.

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,  
Pour le chef du service eau et biodiversité,  
Le responsable du bureau Police de l'eau



Sébastien LERDA